

<b>CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES LES PARAMÈTRES QUI ONT PERMIS DE L'ÉTABLIR</b>	<i>aspirateur robotisé</i>
--	----------------------------

Date de calcul	Veuillez remplir le formulaire suivant
Nom ou marque du producteur ou de l'importateur	ECOVACS Europe GmbH
Adresse du producteur ou de l'importateur	Holzstraße 2, 40221 Düsseldorf, Allemagne
Identifiant du modèle du producteur ou de l'importateur	Veuillez remplir le formulaire suivant

**Cet onglet "FINAL\_SCORE" en anglais est purement indicatif. Afin répondre aux obligations réglementaires, seul l'onglet "NOTE\_FINALE" en français (voir l'onglet suivant) doit être envoyé. Note : Les résultats sont automatiquement reportés dans l'onglet français.**

Critères	Sous-critères	Score du sous-critère /10	Facteur de pondération du sous-critère	Score du critère /20	Total des notes obtenues pour les critères /100
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Disponibilité de la documentation technique et des autres documents relatifs aux instructions d'utilisation et d'entretien	9,6	2	19,2	85,8
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTAGE, ACCESSIBILITÉ, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	6,7	1	16,7	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0	0,5		
	2.3 Fixations caractéristiques des pièces de la liste 1** et de la liste 2	10,0	0,5		
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE</b>	3.1 Disponibilité dans le temps des éléments de la liste 2	7,4	1	9,9	
	3.2 Disponibilité dans le temps des éléments de la liste 1	0	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	5,0	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	5,0	0,2		
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport entre le prix des pièces de la liste 2 et le prix du produit	10,0	2	20,0	
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Accessibilité du compteur d'utilisation aux consommateurs	10,0	1	20,0	
	5.2 Assistance à distance gratuite	10,0	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialiser les logiciels	10,0	0,5		
<b>Indice de réparabilité sur 10</b>					<b>8,6</b>

\* liste 2 : liste de 3 à 5 pièces de rechange au maximum (en fonction de la catégorie d'équipement concernée) dont les pièces cassées ou defectueuses sont les plus fréquentes ;  
\*\* liste 1 : liste d'un maximum de 10 autres pièces de rechange (selon la catégorie d'équipement concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.